

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION

LE CAIRE **ALEXANDRIE**
30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**
30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER
UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-
LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Les Lois Fiscales au Parlement

**Le Droit de Timbre est approuvé par la Chambre
des Députés**

L'Impôt sur les Successions est voté.

Coup d'Œil Rétrospectif

**Notre Mouvement Cotonnier au Cours de la Saison
1937/1938**

Chronique des Assurances

Les Accidents du Travail

Chez Nos Voisins

La Situation Industrielle de l'Iran

Les Travaux de la S.D.N.

La Production Mondiale et les Prix 1937/38

Bibliographie

La Réforme du Crédit

par Louis Baudin

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

LES LOIS FISCALES AU PARLEMENT

LE DROIT DE TIMBRE EST APPROUVE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'Impôt sur les Successions est voté

Avec une rapidité vraiment déconcertante la Chambre des Députés vient de voter deux lois qui vont apporter des modifications importantes à l'économie nationale : il s'agit du droit de timbre et de l'impôt sur les successions.

En trois réunions, la Commission des Finances a étudié et mis au point, sans leur apporter d'importantes modifications, les deux lois en question. Il n'en fallut pas plus à la Chambre pour les discuter et les approuver. Quand nous disons discuter, nous exagérons peut-être, car on ne peut appeler discussion quelques observations de forme. D'ailleurs le vote fut assez caractéristique : unanimité pour le droit sur le timbre, à peine six voix contre l'impôt sur les successions. Allons, on voit fort bien qu'à la Chambre la discipline règne et maitresse.

Pourtant on a tort de vouloir se cacher l'importance de ces nouveaux impôts. Bien qu'il vienne loin derrière l'impôt sur le revenu, le droit de timbre constitue une taxe non négligeable tant par ses taux que par la diversité des activités qu'il affecte. Or, pour certaines d'entre elles, le droit de timbre constitue une véritable entrave non seulement à leur développement, mais à leur existence même.

Nous craignons qu'insuffisamment renseignée et surtout influencée par la procédure d'urgence, la Commission des Finances n'ait pas cru nécessaire de s'attarder à l'examen du droit de timbre, pas plus que l'impôt sur les successions.

Influencés à leur tour par le Rapport de leur Commission financière, les députés ont tenu à appliquer strictement la procédure d'urgence, approuvant en vitesse les deux lois.

Mais heureusement que le Sénat procède avec une sage lenteur. Il est vrai que la Commission sénatoriale des Finances a été appelée

à étudier la plus importante des trois lois en élaboration. Et puis, le Sénat n'a pas jugé nécessaire d'adopter la procédure d'urgence, estimant à juste raison, que des mesures qui vont nécessairement bouleverser toute la vie économique du pays, ne devaient pas être réalisées hâtivement, et qu'il fallait les étudier avec le plus grand soin.

Evidemment, il est dans l'intérêt du Trésor égyptien que le nouveau régime fiscal soit appliqué le plus rapidement possible. Mais, il est plus encore dans l'intérêt du contribuable égyptien que les taxes qui vont grever son budget ne soient pas trop lourdes. Or, l'intérêt de la collectivité doit primer toute autre considération.

C'est pour cette raison, qu'il vaut mieux que ce soit le Trésor qui fasse le sacrifice d'une certaine

moins-value dans ses recettes, et que le contribuable égyptien soit assuré d'un impôt équitable.

Car aussi bien pour le droit de timbre que pour l'impôt sur les revenus, les projets de lois contiennent de nombreuses exagérations. Nous avons analysé, au cours d'une série d'articles, les différentes lois à l'étude. Nous avons montré quelles sont les modifications qui devraient être apportées, après une minutieuse enquête que nous avons faite dans tous les milieux intéressés.

Nous souhaitons donc, qu'en définitif, tant le Sénat que la Chambre puissent amender les lois dans l'intérêt bien compris de l'économie égyptienne. Ils auront rendu ainsi un immense service tant au pays tout entier qu'au Trésor égyptien lui-même.

L. N.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS LTD.

Le correspondant à Londres du « Petroleum Times » signale que même en période d'accalmie le compartiment des valeurs de pétrole, produit une ou deux vedettes. Un exemple nous a été fourni récemment par leur action «B» de l'Anglo-Egyptian Oilfields, leur cours ayant avancé jusqu'à sh. 53/1 1/2, le plus haut niveau depuis 1929. Cette hausse trouve sa justification dans les bons résultats obtenus par les forages des puits de Ras Gharib.

La prospection dans cette région a été entreprise l'année dernière. Au cours de l'Assemblée des Actionnaires en juin, le Président Sir Robert Waley Cohen, annonça aux actionnaires que la production des anciens puits de Hurghada était depuis quelques années en régression, mais que la production de Ras Gharib avait largement compensé ce déficit, et que d'autre part une compression des dépenses était envisagée, ce qui permettait d'être optimiste pour l'avenir.

Les événements ont confirmé cet optimisme, à la fin juillet, lorsqu'un second puits fut mis en activité à Ras Gharib avec des aménagements correspondants pour l'embarquement rapide.

Durant les années de dépression économique le dividende fut sensiblement réduit, mais toutefois il fut maintenu à un taux supérieur à celui distribué par des sociétés du même genre. De 22 1/2 pour cent en 1929, le dividende des actions «B» a été réduit à 10 pour cent durant les années 1931 à 1935 inclus. Un dividende de 12 1/2 pour cent a été distribué pour les exercices 1936 et 1937.

Sur la base du dernier dividende le rendement des actions au cours actuellement coté en Bourse, s'établit à un peu moins que 5 pour cent, ce qui n'est pas un taux très rémunérateur. C'est pourquoi on pense que la récente hausse des actions trouve sa justification dans l'espoir, qu'à la suite des résultats satisfaisants de la production, un dividende supérieur sera distribué à l'avenir.

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF (*)

NOTRE MOUVEMENT COTONNIER AU COURS DE LA SAISON 1937/38

II

Avant d'examiner en détail, et par variétés, le mouvement des arrivages et des exportations au cours de la saison qui vient de s'écouler, il est nécessaire de faire certains réajustements en ce qui concerne les chiffres généraux donnés la semaine passée — chiffres, qui s'arrêtaient comme on s'en souvient à la seconde semaine d'Août. Si à ce moment là, nos exportations totales accusaient un certain déficit par rapport à celles de la période correspondante de 1936/37, il n'en est plus de même si on ajoute les chiffres relatifs à la troisième semaine d'Août.

Au cours de cete semaine là, en effet, nos exportations ont atteint plus de 97,000 cantars contre 43,000 seulement pendant la troisième semaine d'Août 1937. Ce qui fait que

nos exportations totales (non compris la quatrième semaine d'Août) se sont élevées à 8.765.000 cantars contre 8.729,000 cantars en 1936/37. Cela représente pour cette année un léger excédent de 36,000 cantars environ. Ce n'est naturellement pas grand chose, surtout quand on se souvient de l'importance de nos stocks. Mais, tout de même, un excédent, c'est mieux qu'un déficit.

Quant aux arrivages, aucun changement appréciable n'est à enregistrer.

Nous procéderons à un réajustement final dès que les chiffres définitifs nous seront parvenus, c'est-à-dire, la semaine prochaine.

ARRIVAGES PAR VARIETES

Ceci étant, examinons d'abord le tableau des arrivages par variétés.

ARRIVAGES DE COTON PAR VARIETES

Variétés	(en milliers de cantars)									
	1er trimestre 1937/8		1er et 2nd trim. 1936/7		2nd trim. 1937/8		9 premiers mois 1936/7		saison 1937/8	
Ashmouni	1761	1737	2933	3142	3941	3493	4097	3569		
		+ 24	- 209			+ 448		+ 528		
Zagora	1172	1436	1832	2048	2372	2119	2421	2136		
	- 264		- 216			+ 253		+ 285		
Giza 7	1200	1018	2021	1751	2390	1854	2414	1856		
		+ 182		+ 270		+ 536		+ 558		
Sakellaridis	233	290	364	464	529	507	548	507		
	- 57		- 100			+ 22		+ 41		
Maarad	206	165	310	272	373	288	374	288		
		+ 41		+ 38		+ 85		+ 86		
Sakha	43	62	126	128	158	159	161	161		
	- 19		- 2			- 1				
Fouadi	31	38	45	74	54	78	54	78		
	- 7		- 29			- 24		- 24		
Divers	60	57	111	132	149	203	164	215		
		+ 3	- 21			- 54		- 51		

En tête viennent, évidemment l'Ashmouni et le Zagora dont l'acréage avait atteint en 1937 près des 60 0/0 de l'acréage total. La proportion est à peu près la même en ce qui concerne la production commerciale.

En fin de saison les arrivages d'Ashmouni ont dépassé ceux de 1936/7, de près de 530,000 cantars. L'excédent est de 285,000 cantars pour le Zagora. Cela donne un excédent total de 815,000 cantars environ.

(*) Voir R.E.E.F. No. 315 du 27 août 1938.

Si l'on compare ce chiffre à celui qui se rapporte au Giza 7, on constate que les arrivages de cette dernière variété seuls ont accusé un excédent de près de 560,000 cantars. Ce chiffre représente près de 70 0/0 des excédents de l'Ashmouni et du Zagora.

En face de ces chiffres l'excédent des arrivages de Sakel, (41,000 cantars) fait piètre figure. Il est dépassé par le chiffre relatif en Maarad (+86,000).

Cette dernière variété, ainsi que le Giza 7 sont les seuls dont les arrivages au cours des 4 trimestres de 1937/38 ont été, sans discontinuer supérieurs à ceux de la saison précédente. L'excédent du Giza est monté sans interruption de 182,000 cantars à 270,000 cantars. Puis il a bondi à 536,000 cantars atteignant enfin 558,000 cantars.

Si les arrivages d'Ashmouni accusent une légère augmentation pendant le premier trimestre, il est loin d'en être de même pour le Zagora. Ces deux variétés accusent un déficit de 425,000 cantars au cours du second trimestre, et ne se rattrapent qu'au troisième trimestre. Le Sakel a suivi un mouvement identique quoique dans des proportions bien moindres.

EXPORTATIONS PAR VARIETES

Etudions maintenant le mouvement des exportations par variétés. Seuls l'Ashmouni, le Giza 7 et le Sakha avaient accusé un accroissement par rapport à la période correspondante de 1936/7.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 800.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

EXPORTATIONS DE COTON PAR VARIETES
 (en milliers de cantars)

Variétés	1er trimestre 1937/8	1936/7	1er et 2nd trim. 1937/8	2nd trim. 1936/7	9 premiers mois 1937/8	1936/7	1937/8	1936/7
Ashmouni	1258	926	2332	2294	3099	3144	3717	3463
Zagora	649	784	1186	1555	1666	1960	2004	2110
Giza 7	604	486	1264	1286	1757	1686	2092	1865
Sakellaridis	102	164	194	326	266	463	329	551
Maarad	80	87	158	237	237	309	295	330
Sakha	34	21	95	56	129	97	170	138
Fouadi	13	17	21	54	26	77	31	86
Divers	33	37	70	90	104	146	126	184
	- 4		- 20		- 42		- 58	

Jusqu'à fin novembre en effet les exportations d'Ashmouni, de Giza 7 et de Sakha avaient enregistré respectivement une augmentation de 332.000, 118.000 et 13.000 cantars.

Mais les exportations de Sakha seules ont accusé par rapport à 1936/37, un excédent au cours de chacun des 4 trimestres de la saison. L'excédent des exportations d'Ashmouni était tombé à 38.000 cantars à la fin du premier trimestre. Les exportations de toutes

les autres variétés étaient en déficit. Ce dernier a été surtout important pour le Zagora (369.000 cantars), le Sakel (132.000 cantars) et le Maarad (79.000 cantars).

Mais c'est le Giza 7 qui a accusé le recul le moins important (22.000 cantars). Ce déficit ne tarda pas d'ailleurs à se transformer en un excédent important (71.000 cantars) dès le troisième trimestre. Pendant ce temps, le Fouadi et le Sakel continuèrent à reculer, les exportations de cette dernière va-

riété n'avaient atteint à fin Juin que 266.000 cantars contre 463.000 cantars en 1936/7.

Les exportations des autres variétés reprurent légèrement du terrain au cours du 3ème trimestre mais demeurèrent notablement inférieures aux expéditions effectuées pendant les 9 premiers mois de 1936/7.

Le Giza 7 continua triomphalement son chemin pendant le quatrième trimestre, l'excédent de ses exportations atteignirent à la fin de la troisième semaine d'Août, près de 230.000 cantars.

La position de l'Ashmouni a aussi subi une profonde modification. Le déficit qui s'élevait encore à 45.000 cantars à fin Juin s'est transformé en un excédent qui a presque atteint, 260.000 cantars en fin de saison.

Les exportations de Zagora ont continué à rattraper une partie du terrain perdu. Mais elles demeurent notablement déficitaires.

Le Sakel ne s'est pas arrêté de reculer jusqu'au bout, le déficit atteignant près de 225.000 cantars en fin de saison.

Nous consacrerons notre prochain article à l'étude de nos exportations pays par pays.

EDGAR ANZARUT.

Les Travaux de la S.D.N.

LA PRODUCTION MONDIALE ET LES PRIX 1937/38

Ce volume a une portée plus vaste que ceux des années précédentes et se présente sous une forme un peu différente. Il débute par un chapitre sur les tendances générales de la production mondiale de 1920 à 1937 qui contient les principales statistiques relatives à cette période et permet de dégager certaines conclusions d'ensemble quant à l'évolution de la production. Comme les années précédentes, on a calculé les indices mondiaux de la production et des stocks de produits de base en considérant la moyenne de la période 1925/29 comme égale à 100. Toutefois on a établi, autant que possible, les indices mondiaux de la production des biens de production et des biens de consommation. En outre, on a ajouté de nouvelles sections concernant la production par habitant et son rythme d'accroissement annuel.

Le chapitre II montre les répercussions des grandes modifications survenues dans la production sur le degré d'emploi et le chômage.

Le chapitre III met en lumière les dissemblances que l'évolution de la

production industrielle a accusées dans différents pays au cours de la seconde moitié de 1937 et de la première moitié de 1938.

Le chapitre IV analyse, par groupe de marchandises ou d'industries, les données relatives à la production mondiale présentées au chapitre I et contient, en outre, les statistiques des stocks et de la consommation de marchandises importantes.

Le chapitre V examine la mesure dans laquelle les modifications relevées dans la production des produits de base et l'activité industrielle influent sur le quantum des échanges internationaux. Il traite aussi des variations du volume des transports maritimes.

Le chapitre VI étudie le mouvement des prix des produits de base et le rapport entre le prix de revient dans l'industrie et le prix de vente. On y a ajouté des tableaux indiquant, de 1926 à 1938, le mouvement de l'indice des prix de gros et de l'indice du coût de la vie pour tous

les pays pour lesquels ces chiffres peuvent être obtenus.

Dans le chapitre VII, on s'est efforcé de confronter entre elles les données disponibles sur les fluctuations des bénéfices industriels et l'on a introduit une nouvelle section relative au revenu agricole.

Le résumé des principaux faits qui ressortent de l'ensemble de l'étude est une des parties intéressantes de cet ouvrage. Ces faits sont trop nombreux pour qu'on les cite en détail, mais on peut dire que, par comparaison avec 1929, on a enregistré en 1937, un accroissement de 10% en ce qui concerne la production mondiale des produits de base, de 6% pour la production de denrées alimentaires brutes et de 19% pour la production de matières premières utilisées dans l'industrie, tandis que les stocks visibles mondiaux de produits de base ont marqué une régression de 6%. La production industrielle mondiale a accusé, dans le même temps, une progression d'environ 20%. En revanche, il y a eu un recul des échanges internationaux des marchandises qui, par rapport à 1929, s'est traduit en 1937 par un fléchissement de 3% du quantum du commerce mondial.

Quoique les éléments nécessaires pour faire des pronostics quant à l'évolution future fassent encore défaut, cette publication signale que, s'il est vrai que l'activité ait quelque peu fléchi, l'économie mondiale a assez bien résisté, dans l'ensemble, aux influences déprimantes.

Chronique des Assurances

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Avant la mise en vigueur de la Loi No. 64 de 1936 sur les Accidents du Travail, l'ouvrier blessé pendant l'exercice de sa profession pour avoir droit à une indemnité en réparation du préjudice subi du fait de son accident devait prouver que l'accident résultait indiscutablement d'une faute lourde de son employeur.

Ainsi, à défaut de législation spéciale, c'était le droit commun découlant des articles 151 et suivants du Code Civil Indigène et des articles 212 et suivants du Code Civil Mixte, qui était applicable.

Mais cette application du droit commun aux accidents du travail présentait aux ouvriers de graves préjudices parce que, bien que ceux qui parvenaient à prouver la faute de leur employeur recevaient intégralement la réparation de tout le préjudice subi, rares étaient ceux qui arrivaient à faire contre leur employeur la preuve d'imputabilité exigée par le droit commun, soit : la réalité du dommage, la cause de responsabilité, et la relation entre la cause de responsabilité et le dommage subi.

Pour remédier à ces inconvénients, qui, le plus souvent, ne permettaient pas aux ouvriers de recevoir une réparation pour leur accident, on a, par l'application de la Loi No. 64 de 1936 sur les Accidents du Travail, étendu la responsabilité de l'employeur à tous les accidents survenant à ses ouvriers pendant l'exercice de leur profession, et fixé d'avance le montant de la réparation sans tenir compte, comme dans le droit commun du préjudice moral, esthétique ou matériel, ni du *pretium doloris*.

Cette réparation, pour les lésions les plus courantes, est représentée par un pourcentage figurant dans le barème qui a été annexé à la Loi.

Mais les pourcentages qui y sont mentionnés comment doivent-ils être appliqués ?

Pour rechercher cette réponse il nous faudrait trouver d'abord sur quelles bases ces pourcentages ont été annexés lors de la soumission du projet devant le Sénat, nous trouvons le passage suivant :

« Pour guider l'autorité médicale compétente à déterminer le degré de l'incapacité, il est annexé au projet un barème évaluant par

« rapport à l'incapacité que la perte des membres y indiqués est présu-
« mée lui avoir infligée. Toutefois, si
« la perte totale d'un de ces mem-
« bres rend le travailleur inapte à
« gagner un salaire, l'incapacité se-
« ra considérée comme totale. ».

D'autre part, le renvoi No. 3 mentionné dans les certificats médicaux rédigés en arabe, fournis par le Bureau du Travail aux docteurs ayant soigné ou examiné des lésions d'accidents du travail, demande à ces docteurs de préciser les conséquences de l'infirmité permanente sur la capacité de gain du blessé.

Enfin dans le paragraphe 2 de l'article 29 de la Loi, il est stipulé que si la lésion n'est pas mentionnée au barème, l'employeur devra payer une réparation proportionnelle à la perte subie par le travailleur dans sa capacité de gain.

Ainsi de l'examen de ces trois documents il ressort clairement que seules les infirmités permanentes entraînant une incapacité de travail rentrent dans l'esprit et la lettre de la Loi, par conséquent elles seules sont indemnisables ; et nous fait conclure que les pourcentages indiqués au barème représentent le degré d'incapacité de gain et non d'infirmité permanente. Certaines lésions, telles que l'ablation d'un sein, la chute complète des cheveux, la perte des relations sexuelles, etc., peuvent toucher sensiblement l'ouvrier, mais ne peuvent entrer en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité, celles-ci n'ayant entraîné aucune incapacité de gain.

La note explicative annexée à la Loi en disant que si la perte d'un membre indiqué dans le barème rend le travailleur inapte à gagner un salaire l'incapacité sera considérée comme totale, elle a voulu sûrement sous entendre aussi que si la perte d'un membre indiqué dans le barème entraîne, dans certains cas, un degré d'incapacité inférieur à celui mentionné dans le barème, la réparation doit être proportionnelle à l'incapacité subie (allouer à la victime un pourcentage inférieur à celui mentionné dans le barème), et dans ce cas le rôle du barème ne pourrait être que consultatif ; cas très fréquent lorsque un même accident entraîne plusieurs lésions.

A titre d'exemple citons le cas suivant :

Par suite d'un accident, deux ouvriers, tisserands de profession, sont gravement blessés. Le premier a subi l'amputation des deux mains, et le second s'est retiré avec la perte d'un oeil, de l'ouïe, et de tous les orteils d'un pied.

Le premier ouvrier ayant perdu les deux mains, par application de l'article 28 de la Loi, et par logique même, a droit à une réparation calculée sur un pourcentage de 100% d'incapacité de gain. Dans ce cas qu'elle serait la réparation qui devrait être due au second ouvrier ?

En additionnant les trois pourcentages indiqués au barème pour la réparation de ces trois lésions (perte d'un oeil 30% + perte de l'ouïe 50% + perte de tous les orteils d'un pied 20%) nous constatons qu'il lui revient également une réparation calculée sur une incapacité de 100%.

Est-il équitable de donner à un ouvrier ayant perdu les deux mains, ne pouvant en conséquence gagner aucun salaire pour toute sa vie, une indemnité égale à celle que toucherait un autre ouvrier ayant encore la fonction normale de ses quatre membres pouvant lui permettre de gagner un salaire plus ou moins élevé ; d'autant plus que cet ouvrier est tisserand, profession nécessitant l'usage des deux mains et du pied droit seulement ?

A notre avis l'indemnité revenant au second ouvrier ne doit pas être calculée sur la base d'une incapacité de 100% puisque cet ouvrier n'a pas subi effectivement une incapacité totale.

La réparation du premier ouvrier étant équitable, nous allons par théorie chercher le quantum de la réparation qu'il serait juste d'allouer au second ouvrier.

Ne doutant pas que le barème ayant été établi d'après un sujet sain dont nous indiquerons sa capacité de travail par 100%, nous pouvons arriver au raisonnement suivant :

Cet ouvrier étant complètement sain au moment de l'accident a parfaitement droit au pourcentage fixé à 30% d'incapacité de travail pour la perte d'un oeil. Mais par le fait qu'il est atteint déjà d'une incapacité, cet ouvrier ne peut plus être considéré comme un sujet sain, et

sa capacité de travail ne peut être non plus évaluée à 100%. Toutes les incapacités qui suivront devront être calculées proportionnellement avec sa capacité de gain avant la constatation de la lésion.

De la sorte cet ouvrier à droit :

	Incap. de gain	
Perte d'un oeil	30%	
La capacité d'un sujet sain est de 100%, par la perte de son oeil sa capacité a été réduite à (100% - 30%) 70%.		
Lorsque le sujet a 100% de capacité, la perte de l'ouïe lui entraîne une incapacité de 50%, lorsque le sujet n'a que 70% de capacité la perte de l'ouïe lui entraîne une incapacité de (50% x 70%)	35%	
		100%

et la capacité de gain de cet ouvrier se trouve réduite à (100% - (30% + 35%) 35%.

D'après le barème, la perte de tous les orteils d'un pied entraîne, à un sujet ayant 100% de capacité, une incapacité de 20%, donc pour un sujet ayant une capacité de 35%, l'incapacité entraînée sera de (20% + 35%)

		7%
		100%
Total des incapacités		72%

Comme on le constate, il serait plus normal de suivre notre théorie et d'allouer à cet ouvrier une réparation calculée sur une incapacité de 72% que sur 100% (addition des trois lésions) puisque cet ouvrier, par l'usage de ses membres, conserve encore un certain degré de capacité de travail qui peut être évalué à (100% - 72%) 28%.

Pour justifier notre théorie, nous n'avons qu'à relever que si chaque fois qu'il y a une nouvelle lésion entraînant une incapacité on réduit proportionnellement le pourcentage indiqué dans le barème avec la capacité de gain de l'ouvrier avant la constatation de la lésion, même si cet ouvrier viendrait à subir un nombre infini d'incapacités, leur total ne dépasserait jamais le pourcentage de 100%, prévu pour le cas d'incapacité permanente totale seulement.

La jurisprudence même a admis notre théorie. La Cour de Douai par son arrêt du 16 octobre 1929 a jugé que la perte d'un oeil ne saurait donner lieu à une indemnité semblable en toute hypothèse ; en conséquence, on ne peut pas fixer le taux à 30% pour le seul motif que c'est le taux généralement admis.

A. Vassallo,

Correspondant de l'École Polytechnique d'Assurances de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

LA RÉFORME DU CRÉDIT

par LOUIS BAUDIN

Le crédit est la matière première de la plupart des plans. Il est vague et mystérieux. Il permet toutes les équivoques et toutes les illusions.

Dans le volume qu'il lui consacre, (Libr. Gle. de Droit et de Jurisprudence), le professeur Baudin projette une lumière crue sur cette nouvelle idole. Il indique les motifs des réformes, en précise les inconvénients, en analyse les modalités. Tout en demeurant strictement objectif, il fait des critiques et suggère des solutions : notre système de crédit comporte des lacunes que l'Etat a déjà essayé de combler en partie avec plus ou moins de succès; nos banques privées peuvent faire l'objet d'une réglementation, mais limitée, prudente, conforme à notre psychologie nationale et appliquée par l'intermédiaire d'un organisme indépendant des pouvoirs publics; toute direction ou socialisation doit être écartée, car elle présente beaucoup

plus d'inconvénients que d'avantages.

Chaque lecteur trouvera dans cet ouvrage des indications sur le sujet qui l'intéresse spécialement; le directeur d'établissement de crédit sur la possibilité des banquiers dans la crise actuelle, le producteur sur la nécessité d'aider les petites et moyennes entreprises, le technicien sur les possibilités de réorganisation du marché et des banques (acceptations, opérations sur le marché ouvert, liquidité, bilans-types), l'économiste sur la nature du crédit et le rapport de celui-ci avec le rythme cyclique, l'homme d'Etat sur les erreurs commises dans différents plans... etc.

Chemin faisant, l'auteur examine plusieurs systèmes de réglementation ou de contrôle appliqués à l'étranger, notamment en Allemagne, en Belgique et en Russie.

Il sera difficile désormais de parler de crédit sans se référer à cet ouvrage.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISÉ L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse : No. 28197. Titres, Positions : No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse, Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

CHEZ NOS VOISINS

LA SITUATION INDUSTRIELLE DE L'IRAN

Les fiançailles royales entre le Prince Héritier de l'Iran et la Princesse Fawzia, ont provoqué un intérêt tout particulier de l'Egypte pour l'Iran. Tout ce qui se rapporte à ce pays, intéresse maintenant le nôtre.

Aussi croyons nous opportun de reproduire ci-après quelques informations sur la situation industrielle de l'Iran.

Outre les admirables possibilités agricoles qui, depuis fort longtemps, constituent la première source de richesse de l'Iran, le sol de ce pays est aussi très riche en minerais de toute nature.

Un groupe d'ingénieurs récemment envoyé dans le Midi, pour accomplir des recherches méthodiques, y a découvert des gisements très importants. Ces nouvelles recherches, ainsi que d'autres plus anciennes, viennent affirmer que notre pays possède en quantité plus que suffisante les premiers éléments de l'industrie tels que la houille, le fer et le pétrole, aussi bien que des minerais secondaires comme le cuivre, les sels, le plomb, l'antimoine, le nickel, etc...

La houille

Des gisements de houille ont été découverts dans presque toutes les montagnes de l'Iran. Les plus importants se trouvent au nord et à l'ouest.

Dans les chaînes de l'Elbourz et les régions du Mazandaran, les gisements sont très épais et ont généralement une largeur de 80 centimètres.

La région de Chemehak, où l'on exploite la houille d'après les méthodes modernes, se trouve à 60 kilomètres au nord-est de Téhéran. Elle s'étend dans la direction est-ouest sur une longueur de 70 kilomètres. Les diamètres de ce gisement sont de 75 centimètres à 3 mètres. L'ensemble des galeries et tunnels pratiqués y sont de 15 kilomètres environ. Le charbon de Chemehak, comme tous les charbons de la chaîne de l'Elbourz, est de première qualité; il est facilement transformable en coke et fournit 7.500 calories. En 1316 (35-37) on a pu extraire plus de 20.000 tonnes de charbon à Chemehak. Mais, dans quelques années, en 1320 (40-41), lorsque les hauts-fourneaux d'Amine Abad fonctionneront, l'extraction est prévue à 150 tonnes par jour.

Les mines de fer

La plus importante que l'on ait découverte est celle du fer magnétique à Bafegh, au nord de Kerman. Elle a une forme conique et sa capacité totale a été évaluée à 15 millions de tonnes environ.

D'autres gisements, moins importants, s'étendent sur les confins du Kévir, sur un arc de cercle de Kerman à Kachan.

Entre Semnan et Damghan, d'importants minerais de fer magnétique contiennent du phosphore. Il semble que ces derniers gisements pourront fournir pendant 15 ans de la matière première pour des usines destinées à produire 50 tonnes de fer par jour.

Aux alentours de Tehran, à Mesgarbad, à Bibi Chahrbanou et à Dochan-Tappeh, des minerais fourniront aussi de la matière première pendant quelques années aux hauts-fourneaux d'Abine Abad.

Le ministère de l'Industrie et des Mines a commencé ses opérations et procède à l'emmagasinage des minerais afin d'assurer une bonne quantité de provisions aux hauts-fourneaux au début de leur fonctionnement. D'autre part, une ligne doit joindre Semnan au Transiranien qui facilitera de beaucoup le transport des matières premières.

Les minerais secondaires :

Le cuivre

Le cuivre se trouve en abondance dans les régions de Kachan, Yazd, Ghom, Chabroud, Ghazvine, Azarbaïdjan, Mazandaran, Fars et Khorassan.

De tout temps les mines de cuivre étaient exploitées en Iran : dans la montagne Saband (Azarbaïdjan) on aperçoit des gisements qui ont été plus ou moins exploités. A Aras Paragh (Abbas Abad), des gisements très importants n'ont même pas été touchés et dont l'épaisseur est entre 1 et 3 mètres. Au Khorassan aussi, on découvre quelques restes de fonderies à Mian Datcht.

Depuis un certain temps, le ministère de l'Industrie et des Mines a entrepris l'exploitation méthodique des mines de Baytché Bagh, à Zandjan et de Anarak. D'autre part, il a projeté la fondation des fonderies de cuivre à Ghali Abad (15 kilomètres de Tehran) qui doivent fonctionner sous peu.

Le plomb

Les mines les plus importantes de plomb se trouvent à Kachan, Esfahan, Yazd, Semnan, Ghazvine, Azarbaïdjan, Kerman, Khorassan et les villages aux alentours de Tehran. Depuis très longtemps, on a exploité le plomb en Iran et la plus importante de ces mines est celle de Anarak. A cet endroit, on avait percé des puits de 85 mètres où l'on découvrirait des gisements verticaux très importants. Aujourd'hui, on procède à l'exploitation scientifique de ces mines.

Autres métaux

Bien qu'il y ait eu très peu de recherches, on connaît néanmoins d'importantes mines de nickel, d'antimoine et d'aluminium. Entre autres, la mine d'antimoine d'Anarak qui est la plus importante. En cette ville même se trouve une mine de nickel, dont les minerais contiennent 90 o/o de métal pur.

La ville d'Anarak a une situation particulière sur la carte des mines de notre pays. Elle possède les mines de cuivre, de plomb, de nickel et d'antimoine les plus riches de l'Iran. Anarak est située à 110 kilomètres de Naïne, au pied d'une belle petite montagne. La petite ville autrefois désertique est aujourd'hui transformée en une petite ville industrielle où l'on remarque une grande activité. L'exploitation de plus en plus large des mines font que cette ville va se développant de jour en jour.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Dividende Intérimaire

MM. les Actionnaires de la National Bank of Egypt sont informés que, par décision du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 51 des Statuts, un dividende intérimaire de quatre pour cent, soit huit shillings par action, à valoir sur les bénéfices de l'exercice en cours, sera payé à partir du 1er septembre, 1938, contre remise du coupon No. 64.

En Egypte. — Au Siège de la National Bank of Egypt au Caire et à sa succursale d'Alexandrie.

A Londres. — A l'Agence de la National Bank of Egypt, 6 et 7 King William Street, E.C. 4.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

La contrebande et les droits d'Accises

La baisse des droits d'accise sur les boissons distillées a fait croire aux Autorités que la contrebande avait été exercée sur une large échelle, frustrant ainsi le Trésor de ses droits. Le « Mokattam » attire l'attention des législateurs fiscaux sur cet exemple. Il écrit dans un article de fond :

L'Administration des douanes vient de proposer de renforcer les effectifs chargés de contrôler la production locale, la contrebande et la distillation clandestine de l'alcool. Ainsi, une grande partie de l'excédent de ces contributions sera absorbée par le paiement des fonctionnaires chargés d'organiser ce contrôle.

Cet incident doit appuyer la vérité que nous avons tant de fois exposée ici. L'augmentation des droits et des impôts n'aboutit pas à l'augmentation des recettes de l'Etat. La capacité de paiement des contribuables a des limites que l'on ne peut dépasser.

C'est pourquoi, en suivant l'expérience des autres pays, les connaisseurs trouvent que l'Egypte ferait mieux de suivre graduellement l'élaboration des impôts en ne les appliquant pas en bloc. Il ne faudrait pas aussi exagérer, afin que les gens ne fassent pas l'impossible pour s'affranchir de ces impôts par des moyens légaux ou illégaux.

Dans la taxe sur les successions, par exemple, si l'on dépasse les 5%, les gens pour s'affranchir, du paie-

ment de l'impôt ont plus d'un tour dans leur sac pour le faire. Les hommes de la loi le savent. C'est ce qui se passe fréquemment dans les pays d'Occident qui ont adopté ce genre d'impôt.

Nos charges financières

La perception des impôts futurs soulève trop de difficultés que l'« Ahram », envisage dans un éditorial :

Il ressort du rapport du Directeur Général des contributions directes, pour l'année financière écoulée que « la crise financière a influé sur les travaux de l'administration. Ceci a été suivi par un geste du gouvernement qui a dû faire des facilités aux débiteurs pour leur permettre de s'acquitter de leurs dettes. Et malgré que certains pourraient croire que la vivacité de cette crise s'atténue, le fait est que ses répercussions sont encore assez lourdes sur les épaules des contribuables. Aussi, le gouvernement a-t-il dû leur supprimer la taxe des ghattirs, comme il a dû changer en échéances à long terme les dettes dues au gouvernement. Il a aussi accordé des moratoires, ajourné les ventes forcées, supprimé des saisies, etc., etc... »

Il ressort de ce qui précède que l'administration des contributions directes a beaucoup de difficultés à percevoir les impôts des contribuables. Du moment que les prix du coton seront en baisse, l'administration aura à affronter toujours les mêmes difficultés.

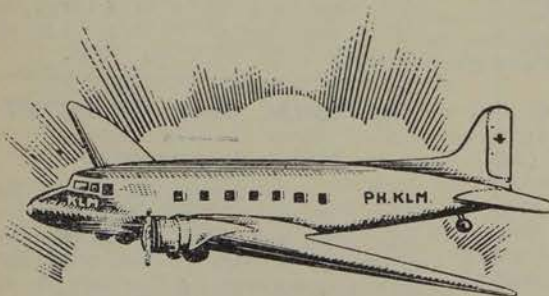
Rappelons à ce sujet que la dureté des perspectives et des fonctionnaires avaient suscité des nombreuses plaintes de la part des contribuables en voyant leurs récoltes et leur bétail se vendre aux enchères publiques. Car, les saisies ont été jusqu'à maintenant le seul moyen dans quelques régions de percevoir annuellement les impôts fonciers : les propriétaires de terrains faisant trop de difficultés et ne payant jamais de bon gré leurs contributions.

Devant cet état de chose, le gouvernement fut obligé — comme nous l'avons dit plus haut — de consentir beaucoup de facilités.

La période nouvelle a assigné au pays des charges diverses. Le résultat a été que les projets des nouveaux impôts ont été accueilli au Sénat et hors du Sénat par beaucoup d'hésitation et de crainte. On ne veut pas accabler les Egyptiens, pour ne pas aboutir à l'appauvrissement de l'économie nationale.

La question de la perception des impôts anciens ou nouveaux, restera toujours un des problèmes intérieurs, financiers, administratifs et sociaux. Problèmes que le gouvernement aura à envisager dans les années prochaines.

Il n'y a pas de doute que le premier devoir du gouvernement est de faire prévaloir les choses les plus essentielles et les plus importantes. Il devra aussi comprimer les dépenses afin que la machine administrative suive des principes économiques précis, tout en considérant les intérêts opposés et tout en modifiant les dates de perception des impôts.



KLM

ROYAL DUTCH
AIR LINES

3 SERVICES PAR SEMAINE

EGYPTE-EUROPE — EGYPTE-EXTREME-ORIENT

et vice versa

RAPIDITE - REGULARITE - CONFORT

AGENTS :

F. VAN DER ZEE

Alexandrie, 10, rue Chérif Pacha, Tél. 28655

NETHERLANDS TRAFFIC AGENCIES

Le Caire, 7, Sharia Manakh, Tel. 41559

C. I. EYRES Port Said, 23, Quai Sultan Hussein, Tél. 2500

DIACARIS SHIPPING AGENCY, Suez, Tél. 149

ÉCHOS ET NOUVELLES

TEINTURERIE FRANCO - EGYPTIENNE (S.A.E.)

Entre :
Ahmed Ziwer pacha, administrateur de Société, Egyptien (80 actions) ;

La Société de Valeurs Textiles cant italien (1.219 actions) ;

Alfred Lian, administrateur de Société, Egyptien (80 actions) ;

Cav. Luigi Bonenfant, commerçant italien (1.219 actions) ;

Dr Giuseppe Colloridi, médecin, italien (40 actions), a été constitué Mauro Arico, commerçant, italien (278 actions) ;

Francesco Arico, propriétaire, italien (40 actions),

a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination, d'une durée de vingt-deux (22) ans, avec siège et domicile légal à Alexandrie.

La Société aura pour objet aussi bien l'industrie de teinturerie, impression et finissage de tissus et filés de soie, rayon, coton, laine, mixtes et de toutes autres fibres, que l'industrie de nettoyage à sec, en Egypte et à l'étranger, ainsi que toutes opérations y relatives.

La Société pourra à cet effet acquérir, construire, prendre en location et exploiter toutes usines, tous entrepôts, hangars et terrains pour les besoins de son industrie.

La Société pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elle, les acquérir ou les annexer.

Son capital social est fixé à L.E. 20.000 (livres égyptiennes vingt mille), représenté par 4.000 actions de L.E. 5 (livres égyptiennes 5) chacune.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1937 au 24 août 1938, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 150.858 cantars et à l'intérieur 353.228, soit un total de 504.086 cantars.

Celle de graines de coton s'est élevée à 1.287.339 ardebs contre 1.115.348 ardebs, laissant un stock de 197.886 ardebs.

Il y a lieu de souligner que cette semaine il n'y a pas eu de consommation locale de graine. Le chiffre de 244.481 ardebs qui a été ajouté au total de la semaine dernière, est une consommation faite antérieurement et qui a été déclarée tardivement par une maison spécialisée dans ce genre de jeu qui con-

siste à fausser les statistiques et le marché.

Qu'attend-on pour prendre des sanctions et faire cesser ce scandale qui se répète chaque année ?

LA MODERN BUILDINGS ENTRerait EN LIQUIDATION

Les actionnaires de la Société Anonyme Egyptienne « Modern Buildings » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le 15 septembre, à l'effet d'approuver une proposition de mise en liquidation de la Société, accepter la démission du Conseil d'Administration et nommer les liquidateurs.

CHAMBRE DE COMPENSATION

LE CAIRE

du 22 au 27 août 1938

Nombre des effets présentés à la Compensation :

L.E.

5.551 d'un montant de 927.226

Même semaine 1937:

5.786 d'un montant de 770.531

Total du 1er janvier 1938 à ce jour :

321.514 d'un montant de 46.495.588

Même période 1937:

313.485 d'un montant de 50.387.215

ALEXANDRIE

du 22 au 27 août 1938

Nombre des effets présentés à la Compensation :

L.E.

3.378 d'un montant de 620.369

Même semaine 1937:

3.536 d'un montant de 799.098

Total du 1er janvier 1938 à ce jour :

167.295 d'un montant de 33.540.840

Même période 1937:

167.034 d'un montant de 37.347.383

LES DETTES COMMERCIALES GELEES EN ROUMANIE

L'attaché commercial égyptien à Bucarest a écrit au ministère du Commerce que la Banque Nationale de Roumanie est disposée à payer toutes les devises afférentes aux arriérés des dettes commerciales et qu'elle a demandé à tous les importateurs de lui présenter un bordereau de leurs dettes, en vue de les régler.

LE CONTROLE DE L'EXPORTATION DU RIZ

Le ministère du Commerce et de l'Industrie attache une très grande importance au projet de contrôle de l'exportation du riz.

Il compte pouvoir le mettre à exécution au début de la prochain-

ne expédition du produit national.

Hassan El Gayar effendi, en sa qualité de représentant de ce ministère, a convoqué les commerçants et les exportateurs de riz d'Alexandrie pour une réunion qui s'est tenue avant-hier à la Chambre de Commerce Egyptienne.

L'assemblée discute les clauses qui permettront d'assurer efficacement le contrôle décidé.

A cet effet, le ministère du Commerce et de l'Industrie a l'intention de créer des bureaux spéciaux à Rosette et à Damiette, à l'instar de celui existant déjà dans notre ville et à Port-Saïd.

Commerçants et exportateurs approuvèrent les modalités du projet de contrôle qui fera l'objet, pour être mis en vigueur, d'un arrêté ministériel.

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS ET LA TAXE SUR LE COTON A LONGUE FIBRE

Nous lisons dans le « Journal d'Egypte » :

D'après les dernières informations qui nous sont parvenues de Washington, les démarches entamées par le Gouvernement égyptien auprès du Gouvernement des Etats-Unis en vue de l'abolition de la taxe d'importation de sept cts. sur le coton à longue fibre ont échoué.

En effet, le Gouvernement égyptien a été avisé que tout espoir d'abolition ou même d'une réduction quelconque de la dite taxe, doit être définitivement écarté.

Ce refus est motivé par le fait que la production des cotons à longue fibre aux Etats-Unis ne fait qu'augmenter à la suite du succès obtenu dans la culture du coton « American-Egyptian » qui est une variété égale à celle du coton égyptien.

Les statistiques des quatre dernières années sur la production des cotons « American-Egyptian » aux Etats-Unis sont les suivantes :

1934 :	14000 balles
1935 :	17100 »
1936 :	17600 »
1937 :	24600 »

Les milieux compétents étudient actuellement le moyen de rétablir la balance commerciale avec les Etats-Unis, soit en amenant ceux-ci à augmenter leurs achats dans d'autres catégories de produits égyptiens pour compenser la diminution des importations de coton, soit en taxant l'entrée des marchandises américaines en Egypte, ce qui aura pour résultat de diminuer l'importation de ces marchandises.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 26 AOUT AU 2 SEPTEMBRE 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS	25 août 1938	2 sept. 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	25 août 1938	2 sept. 1938
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4%	Lst. 101 7/8	101 7/8	Dom. Ch. Fadl, Act. ...	L.E. 3 15/16	3 15/16
Privilégiée	Lst. 95 1/2	95 5/8	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 3/32	1 3/32
Bons du Trésor 4½% ...	L.E. 102 1/8 ex.	104 3/8	Gharb. Land Cy., Fd. ...	L.E. 0 5/64	0 5/64
Lots Turcs	Frs. 3	3	Anglo-Egypt. Land Allot.	L.E. 3 7/16	3 7/16
Trib. d'Ég. 3½%	Lst. 99 1/2	99 3/4	Sté Fonc. d'Égypte ...	Lst. 6 5/16	6 7/32
Tribut. d'Ég. 4%	Lst. 102 1/2	102 1/2	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.	6 7/16	6 13/32
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ...	Lst. 34 1/4	34 1/4
			Anglo-Belgian Cy.	Lst. 0 57/64	0 57/64
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Égypte, Act.			Union Foncière	Lst. 2 27/32	2 27/32
Ord.	P.T. 480	480	Eg. Enter. et Dev.	L.E. 4 31/32	4 31/32
National Bank	Lst. 34 7/8	34 13/16 exc.	Eg. Enter. et Dev. Fd. ...	L.E. 0 5/16	0 5/16
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	670	668	Cairo-Héliopolis	Frs. 277	276
Crédit Fon. Fd. 1/10 ...	Frs. 1290	1245	Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E. 10 21/32	10 7/16
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.	320 1/2	320 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs. 522 3/4 ex.	522 3/4
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	296 1/2	297 1/2	Egypt. Delta Land	Lst. 1 3/64	1 1/32
Crédit Fon. Obl. 3½% ...	Frs. 524	537	New-Egyptian Cy.	Sh. 15/1 1/2	15/1 1/2
Crédit Fon. Ob. 3%	Frs. 479	479	Sté. Im. Gare Caïre	L.E. 3 3/8	3 3/8
Crédit Fon. Obl. 3½% Em.			Koubbeh Gardens	L.E. 1 17/32	1 17/32
1937	L.E. 95,25	95,25	Jairo Suburban Land ...	L.E. 2 3/4	2 3/4
Banque d'Athènes	Frs. 9 1/4 v.	9			
Sté. An. Belgo-Egyptien-			SOCIETES INDUSTRIELLES		
ne, Part Soc.	Frs. 49 1/2	49 1/2	Crown Brewery	Frs. 127 v.	127
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst. 3 7/8	3 57/64	Cie. Frigorifique	L.E. 5 5/8	5 5/8
Land Bank, Fond.	Lst. 35 1/2	34 3/4	Sté. Eg. Irrig., Act.	L.E. 0 21/64	0 21/64
Land Bank, Ob. 3½% ...	Frs. 444 1/2	444 1/2 exc.	Manure Cy.	L.E. 1 15/32	1 15/32
Land Bank, Ob. 4% ...	Frs. 68 excn.	63 excn.	Salt and Soda	Sh. 45/9	40/1 1/2 exr.
Land Bank, Ob. 4½% 1930	P.T. 742 exc.	743	Port-Said Salt	Sh. 43/1 1/2	43/- a.
Land Bank 5% 1926	Lst. 102 1/2 ex	102 1/2 exc	Egyptian Markets	Sh. 27/4 1/2	27/4 1/2
Land Bank 5% 1927 ...	L.E. 102 1/2 ex.	102 1/2 ex.	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2 21/32	2 37/64
Banque Misr	L.E. 6 11/32	6 5/16	Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs. 123	123
Bq. Com. Grèce, Act. ...	Frs. 18 1/2 exc.	18 1/2 ex.	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	111 1/2	111 1/4
Mortgage Bank of Pa-			Suc. et Raf. Eg. Ob.	Frs. 465	463
lestine Act. Ord.	L.E. 5,65	5,65	Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E. 3 1/32	321/32
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W.	L.E. 96,05	96,05	Elect. Light & Pow	L.E. 17 3/4 exc	17 3/4 ex.
Ob. 5% 1939-56 série X.	L.E. 96,05	96,05	Elect. Light Pow Jss. ...	L.E. 13 3/4 exc	13 3/4 n.
Ob. 5% 1941-56 série Y.	L.E. 97,25	97,25	Industrie du Froid, Act. L.E.	4 15/16	5 a.
			Filature Nationale Ord. Lst.	8 51/64	8 25/32
			Cairo Sand Bricks	Lst. 3 1/4	3 1/4
			Imprimerie Misr	L.E. 7 1/4	7 1/4
			Sté. Misr Egr. Coton ...	L.E. 4 5/32	4 5/32
			Plâtrière Ballah	L.E. 5 1/16	8 a.
			Alexandria Pressing	Lst. 7 19/32	7 37/64
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie	L.E. 6 9/32	6 9/32
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah	P.T. 1090	1080
			Sté Misr Fil. et Fiss. Act. L.E.	5 1/32	5 1/64
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 43/64	0 45/64
			HOTELS		
			Gd. Hôt. Eg. Nung.	Lst. 16 7/16	16 7/16
			Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst. 104 excn.	104 excn.
			Up. Eg. Hot., Nouv. ...	L.E. 1 3/8	1 13/32 a.
			Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E. 86	86 a.
			Egyptian Hot., Ord.	Lst. 1 7/16	9 1/8 v.
			Egyptian Hot., Priv. ...	Lst. 9 1/8 v.	1 15/32 a.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 26 AOUT AU 2 SEPTEMBRE 1938

DESIGNATION DES VALEURS	25 août 1938	2 sept. 1938	DESIGNATION DES VALEURS	25 août 1938	2 sept. 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	0 7/8	0 61/64
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	100 3/4	103 3/4	Alexandria Ramleh Lst.	0 31/32	0 15/16
Land Bank Act. Lst.	3 7/8	3 57/64	Trams Alex., Div. Frs.	234	234
Land Bank, Fond. Lst.	38	35	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	25 3/4	25
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Frs.	435	435	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	481	484
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex.	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 27 32	14 31/32
Commercial Bank Lst.	2	2	Presses Libres L.E.	8 3/4	8 15/16
Alexandria Water Lst.	15 3/4	15 7/8	Net et Pressage L.E.	7 11/16	7 21/32
Béhéra, Ord. L.E.	10 15/32	10 1/2 v.	Alex. Pressing L.E.	7 19/32	7 19/32
Béhéra, Priv. Lst.	5 7/32	5 1/8	Bonded War., Ord. Lst.	6 7/32	6 1/4
Urb. et Rurales Lst.	2 19/32	2 53/64	Bonded War., Priv. Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	8 13/16	8 49/64
Union Foncière Lst.	2 25/32	2 25/32	Salt and Soda Sh.	43/1 1/2	47/4 1/2
The Gabbary Land L.E.	2 1/8	2 1/8 v.	Port-Said Salt Sh.	45/9	43/6
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 21/32	0 11/16

Vous gagnerez du temps...

avec **OKAVA**

Cavovrite

...et vous serez mieux rasé

PT. 3 1/2 les 5 lames

OKAVA

010 mm

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 2 septembre 1938.

Au moment d'aller sous presse, la semaine dernière, nous annonçons que la situation politique internationale s'était brusquement aggravée. Au cours de la semaine sous revue, elle a évolué défavorablement. Pourtant, au moment où nous écrivons cette chronique, on peut relever une légère détente. Mais la situation reste toujours très grave. Le week-end, qui va suivre, décidera, croyons-nous, des prochains événements. Les résultats de l'entrevue entre MM. Hitler et Henlein auront une influence primordiale sur le développement de la situation politique internationale.

Entretiens, on enregistre des indices assez caractéristiques d'une stabilité économique. Aux Etats-Unis, les signes de la reprise sont de plus en plus évidents, et si les marchés font preuve d'une certaine réticence, cela est dû uniquement à la situation politique mondiale, et plus particulièrement au développement des derniers événements.

Wall-Street, dans l'ensemble, demeure ferme. Londres, Paris et Bruxelles ont fait preuve, évidemment, d'une certaine lourdeur, mais elles se ressaisissent en fin de semaine, pour clôturer sur un ton plus soutenu.

Chez nous, le ton du marché demeure généralement soutenu, mais l'absence de transactions est très caractéristique. On suit ici de très près l'évolution de la situation politique internationale, mais on ne se laisse pas influencer par un pessimisme trop poussé.

Dans l'ensemble, la clôture est satisfaisante et on relève peu de différence par rapport à la semaine passée.

FONDS D'ETAT

Ce compartiment demeure ferme. L'Unifiée clôture inchangée à Lst. 101 7/8. La Privilégiée termine à Lst. 95 5/8, en gain d'une petite fraction.

BANCAIRES

La National Bank clôture très ferme à Lst. 34 13/16, ex-coupon de 8 sh. contre Lst. 34 7/8. L'action Crédit Foncier est plus faible à frs. 667 contre 670. Le dixième revient à frs. 1245 contre 1290. Les obligations à lots demeurent fermes. L'émission 1903 clôture à frs. 320 1/2, et l'émission 1911 à frs. 297 1/2 contre 296 1/2.

La Banque d'Athènes perd son avance des semaines passées et recule à frs. 9 contre 9 1/4.

Alors que l'action Land Bank gagne une petite fraction à Lst. 3 57/64 la fondateur est plus faible à Lst. 34 3/4 contre Lst. 35 1/2.

La Banque Misr abandonne une fraction à L.E. 6 5/16.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

L'avance de la jouissance Eaux du Caire continue. Le titre clôture à frs. 373 contre 370 1/2. Nous avons tout lieu de croire que cette hausse ne s'arrêtera pas là.

Bien que la tendance des obligations Suez fut généralement satisfaisante on a enregistré un certain recul pour les 3% qui terminent à frs. 591 contre 597. Par contre les 5% clôturent fermes à frs. 612 1/2.

La dividende Trams d'Alexandrie est toujours ferme à frs. 241. La question du rachat du réseau de ville ne tardera pas à revenir sur le tapis, avec les rentrées des vacances.

La part sociale Trams du Caire est ferme à frs. 72.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl abandonne une toute petite fraction à L.E. 3 15/16. L'action Gharbieh Land est offerte à L.E. 1 3/32. L'Allotment est recherchée à L.E. 3 7/16.

L'action Kom-Ombo perd une petite fraction à Lst. 6 13/32. La fondateur clôture inchangée à Lst. 34 1/4.

L'ordinaire Béhéra perd aussi une petite fraction à L.E. 10 7/16. Quant à l'Union Foncière elle est toujours ferme à Lst. 2 27/32.

L'action Cairo-Héliopolis est assez ferme à frs. 276, ne perdant qu'un point. Par contre, la fondateur est plus faible, clôturant à L.E. 10 7/16 contre L.E. 10 21/32.

La Delta Land clôture à Lst. 1 1/32, en perte d'une petite fraction. La New-Egyptian demeure inchangée à

sh. 15/1 1/2. La Sidi-Salem est toujours offerte à Lst. 0 1/2.

INDUSTRIELLES

La Salt & Soda fut la vedette du compartiment. Le titre clôture sh. 40/1 1/2 exr. contre 45/9 avr. La tendance est nettement haussière. La Port-Said Salt est recherchée à sh. 43/-.

L'Oilfields est légèrement plus faible à Lst. 2 37/64. Simple réaction due à l'influence défavorable de la situation politique internationale. La production du pétrole est en constante augmentation.

L'ordinaire Sucreries est inchangée à frs. 123. Il en est de même de la privilégiée qui clôture à frs. 111 1/4. La fondateur avance d'une fraction à L.E. 3 1/32.

L'action Industrie du Froid est demandée à L.E. 5 1/8 contre 4 15/16. La Filature Nationale abandonne une petite fraction à Lst. 8 25/32.

La Plâtrières de Ballah n'a pas d'offrants. On paye L.E. 8 contre 6 3/4 sans contre-partie.

L'action Ciments Tourah fléchit à P.T. 1090 contre 1090. L'Associated Cotton Ginnings avance d'une fraction à Lst. 0 45/64. Les bénéfices de cette année seraient sensiblement supérieurs à ceux de l'année passée et il serait distribué un coupon d'au moins 10 pence, peut-être plus.

HOTELIERES

Les valeurs hôtelières demeurent fermes. L'action Upper Egypt Hotels est recherchée à L.E. 1 13/32 et l'ordinaire Egyptian Hotels à Lst. 1 15/32.

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

LETTRE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 27 août 1938.

Deux événements importants se sont produits pendant la quinzaine écoulée. Tous deux ont atténué dans une certaine mesure l'inquiétude qu'inspire la situation politique internationale. Ce sont les déclarations de MM. Roosevelt et Hull et la décision prise par le chef du Gouvernement français de rompre avec les pratiques du « front populaire ».

Les discours américains signifient au moins l'intention du parti démocrate d'abandonner la doctrine de Monroë, de mener une politique étrangère active et de promouvoir une restauration de la liberté du commerce international. Le programme de M. Daladier marque la volonté de redresser l'économie française en vue d'assurer la défense nationale.

Ces manifestations de bon sens ont exercé leur influence sur les marchés financiers. A tort ou à raison, les Bourses de valeurs et de changes y ont trouvé motif de se détourner quelque peu de l'exclusive considération du danger de guerre.

La détente s'est marquée avec une particulière netteté sur les marchés des devises et de l'or. La livre sterling, entraînant à sa suite les autres monnaies continentales s'est relevée à 4.88 par rapport au dollar américain. Les opérations en métal jaune à Londres se sont ralenties, et le cours qui s'était avancé à 142 sh. 8 1/2 l'once a été neu à peu ramené à 142 sh. 6. D'autre part, la pression qui s'exerçait sur le franc français s'est relâchée. La livre sterling est revenue de 178.90 à 178.35 à Paris, tandis que le report trimestriel fléchissait de 7 fr. à fr. 3.75. L'amélioration des tendances s'est propagée au marché local où l'écart sur la devise anglaise à trois mois est retombé de fr. 2.80 à fr. 1.45.

Le rétablissement d'une situation monétaire plus ou moins normale a eu son effet sur la position technique des Bourses financières. A la faveur de la détente, les taux de reports pratiqués lors des dernières liquidations de Londres, de Paris et de Bruxelles se sont situés fort bas.

D'autre part, la fermeté de Wall Street s'est entièrement confirmée. La réaction déterminée au début de la quinzaine écoulée par la baisse des prix des céréales a été vite enrayée. L'indice des valeurs

industrielles, qui avait reculé de 143.21 le 10 août à 136.51 le 12, s'est ensuite rétabli progressivement jusqu'à 143.70 le 23 août. Le volume des transactions, quoique assez irrégulier, est resté dans son ensemble important.

Le marché de New-York a répondu à une série d'indices d'expansion de la reprise économique aux Etats-Unis. L'élévation à 42.8 p. c. de l'activité des aciéries et l'annonce d'une sensible augmentation de la production des automobiles du nouveau modèle ont joué à cet égard un rôle dominant. Les dispositions favorables de la Bourse ont été appuyées, dans une mesure moindre mais non négligeable, par l'accroissement de la production pétrolière, par la hausse des prix de la rayonne et par l'accroissement du trafic ferroviaire.

Sur les places européennes, malheureusement, l'impression de détente, ou d'atténuation des dangers de conflits, ne s'est traduite que passivement. Au Stock Exchange de Londres, comme à la Bourse d'Amsterdam et à la Bourse de Bruxelles, les séances qui se sont déroulées depuis le 10 août ont été caractérisées avant tout par l'extrême modicité du courant d'affaires. La propension aux ventes inconsidérées dont on discernait quelques manifestations a été interrompue. Les cotations des valeurs directrices ont marqué une résistance quasi constante. Seul le marché de Paris a témoigné d'une certaine vitalité, bien modeste encore à vrai dire, et dont la continuité a paru jusqu'à présent incertaine.

La Bourse de Bruxelles n'a donc pas été frappée d'une incapacité d'action qui lui serait propre et qui dénoterait l'influence d'un facteur local de dépression. Elle s'est conformée à l'attitude des marchés voisins, en marquant à chaque occasion sa faculté de reprise. Les appréciations dont nous avons fait part en ce sens depuis plusieurs quinzaines ne laissent pas de se confirmer.

Elles sont ratifiées par certains indices encourageants, touchant notamment la situation monétaire. Les derniers bilans de l'Institut d'Emision ont accusé une diminution très sensible du portefeuille commercial et des avances sur fonds publics, conjuguée avec une augmentation appréciable des avoirs en comptes particuliers. Autant de mouvements révélateurs d'une aisance bancaire presque complètement restaurée.

L'évolution de l'économie intérieure n'a marqué ni amélioration dont on pût faire état, ni aggravation susceptible de décourager le marché des valeurs industrielles. L'apathie de la Bourse se rapporte donc surtout à des contingences d'ordre extérieur. Il faut pousser l'analyse des tendances un peu loin, pas trop cependant, pour y découvrir l'effet de l'incertitude touchant la situation budgétaire et touchant la capacité de résistance de nos industries à des conditions de travail antiéconomiques. Dans l'ambiance où nous vivons, les considérations de cet ordre ne retiennent l'attention que des spécialistes. Mais on ne saurait les négliger.

A. W.

BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

No. 2760

Alexandrie, Jeudi à Midi le 1^{er} Septembre 1938

COTON

EXPORTATIONS

	EXPORTATIONS										STOCK Cantars	
	Angleterre		Continent			Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles		Cantars
Cette semaine...	25.103	4.138	30.307	10.582	77.809	5.219	38.576	1.020	7.503	20.959	154.195	1.691.964 §
Même sem. 1937	99.270	3.415	24.935	7.625	56.217	880	6.428	295	2.174	12.215	89.754	574.218 *
» » 1936	98.939	3.300	24.129	6.253	45.922	1.178	8.699	460	3.387	11.191	82.137	533.239 †
Dep. 1 ^{er} Sep 1937	10.258.290	385.340	2.828.206	637.662	4.709.139	160.634	1.185.508	26.520	194.928	1.210.156	8.917.781	—
Même époque 1936	12.724	—	—	25	172	—	—	—	—	25	172	—
» » 1935	56.889	284	2.029	671	4.891	760	5.618	—	—	1.715	12.538	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1937 Crs. 351.455 * au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888 † au 1^{er} Sept. 1935 Crs. 442.708.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 24 Août 1938, Achmouni Cantars 65.394, Zagora 67.779, Divers 17.685.
 Total Cantars 150.858 ; en outre Crs. 89.169 ont été reexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 240.027 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1937 au 24 Août 1938 Cantars 353.228.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.546 cantars.

GRAINES DE COTON

EXPORTATIONS

	EXPORTATIONS					STOCK Ardebs	TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON Export. Tonnes
	Arrivages (1) Ardebs	Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2) Ardebs		Arrivages (1) Tonnes	Export. (2) Tonnes	
		Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs				
Cette semaine...	8.410	30.739	—	37.153	67.892	1.425.902 §	1.073	1.324	1
Même sem. 1937...	49.453	28.417	8.400	—	36.517	1.289.254 *	1.654	977	—
» » 1936...	83.697	49.449	—	—	49.449	35.074 †	—	51	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1937	4.766.282	3.170.434	162.694	54.068	3.387.196	—	109.309	231.656	4.207
Même époque 1936	1.882	—	—	—	—	—	412	—	—
» » 1935	46.000	15.822	—	—	15.822	—	—	51	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1937.-Ard. 46.816 * au 1^{er} Septembre 1936-Ard. 4.896 † au 1^{er} Sept. 1935. Ard. 19.095.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 24 Août 1938 environ Ard. 1.287.339 (*) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

FÈVES

EXPORTATIONS

	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK Ardebs	ORGES	
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL		Arrivages	Export.
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs	Ardebs
Cette semaine.....	447	1.406	—	—	—	40.716	7.258	—
Même semaine 1937.....	524	663	—	—	—	28.449	1.621	1.899
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	32.350	2.602	532	704	1.236	—	125.860	19.684
Même époque 1937.....	27.051	1.875	222	710	932	—	103.245	87.534
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000						Ard. 4.000	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 455						Ard. 21.613	

BLÉS

Arrivages

LENTILLES

Arriv. Export.

MAIS

Arriv. Export.

OIGNONS

Arrivages Export.

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Saïdi	Béhéra	Export.	Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108Ok	Crs. 108Ok.
Cette semaine.....	24.277	10.334	—	629	—	1.419	—	63	—
Même semaine 1937.....	8.394	7.972	—	290	—	80	—	123	1.544
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	375.476	262.377	253	7.658	51	42.199	1.385	1.006.817	800.853
Même époque 1937.....	483.470	203.770	53.445	7.406	32	106.431	67.889	1.012.474	927.374
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 6.500	Ard. 3.500		au 1 ^{er} Déc. 1937	Ard. —		au 1 ^{er} Mars 1938	Crs. —	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 7.075	Ard. 243		au 1 ^{er} Déc. 1936	Ard. —		au 1 ^{er} Mars 1937	Crs. —	

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DE MARCHÉ DE GROS

Le 2 septembre 1938.

La tendance des marchés dirigeants fut assez satisfaisante, en particulier en ce qui concerne les bourses des sucres.

Notre place fait toujours preuve de calme, avec un nouveau relâchement dans les prix.

FARINES ET BLES

Au cours de la semaine sous revue la Bourse de Chicago a fait preuve d'une tendance un peu plus soutenue. Ayant débuté en légère reprise, elle continua à fluctuer d'une manière étroite autour de 63 cents.

Les dernières estimations officielles des récoltes américaine et canadienne étaient légèrement baissières, mais leur effet était plus ou moins escompté. Voici les chiffres: Récolte américaine d'hiver:

688.423.000 bushels.

Récolte américaine du printemps: 267.531.000 bushels.

Récolte du Canada: 325.000.000 bushels.

En ce qui concerne l'hémisphère du Sud, les bonnes perspectives sont entièrement maintenues. L'acréage global est de 14.178.000 acres contre 13.709.000 de l'année dernière.

Les chiffres pour la récolte des Indes sont les suivants:

Acréage de cette année 35.635.000 acres.

Acréage de l'année 1936/37:

33.215.000 acres.

Production en 1938: 10.786.000 tonnes.

Production en 1937: 9.752.000 tonnes.

A la Bourse de Liverpool, la tendance était aussi stationnaire et les écarts de prix signalés furent donc très limités. La cote termine à sh. 5/2 7/8.

Les prix locaux de la farine étrangère demeurent en général inchangés, sauf en ce qui concerne la farine australienne non dédouanée qui vaut Lst. 8/- contre Lst. 8 7/6. Les prix de la marchandise dédouanée fléchissent à Lst. 7.5/- contre Lst. 8.2/6, plus des droits de douane de P.T. 1240.

La farine américaine non dédouanée vaut toujours Lst. 14/- pour le Gold Medal et Lst. 14.5/- pour le Northern King. La marchandise dédouanée cote P.T. 174 et 175, respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Boudes d'Alexandrie est de 16.003 sacs contre 8.723 sacs de la semaine der-

nière. Celui de Port-Said est de 33.236 sacs contre 28.263 sacs.

Notre marché n'a offert rien de saillant depuis la semaine dernière. Il y aurait cependant à signaler la diminution sensible des envois de l'intérieur, qui est le résultat d'un grand effort pour retenir le blé à ce moment de la saison. Si ses effets ne se sont pas encore fait sentir sur le marché et qu'ils se résument pour le moment à un arrêt de la baisse, il est hors de doute que si les arrivages de blé se poursuivent sur ce pas, la reprise peut être considérée comme certaine. Ce qui se dégage de cette tactique des détenteurs de l'intérieur c'est qu'ils sont en mesure de contrôler le marché. Si les prix sont restés stationnaires, c'est que, pour l'instant, diminution des arrivages ne signifie pas encore diminution de l'offre, car il y a de grands stocks sur place qu'on est en train de liquider.

On a reçu en tout, au cours de cette semaine 25.253 ardebs, dont 8.863 ardebs du Béhéra et 16.390 ardebs du Saïdi. La minoterie est intervenue dans le marché d'une manière plus régulière et par des achats un peu plus généreux, ce qui a contribué à la tendance soutenue qui a prévalu durant la huitaine sous revue. Pour le blé moyen de 22 1/2 ki-

rats on a fait les prix suivants: Hindi Saïdi P.T. 152 l'ardeb de 150 kilos, Baladi Saïdi P.T. 142, Hindi Béhéri P.T. 147 et Baladi Béhéri P.T. 137.

SUCRES

Les marchés sucriers ont fait preuve d'une fermeté très satisfaisante, particulièrement en ce qui concerne New-York dont la cote avance à 195 cents contre 183 cents la semaine dernière.

A Londres, la cote clôture à sh. 5/5 contre 5/3 3/4.

Les exportations totales de sucre, cubain pendant la semaine au 20 août sont évaluées à 83.200 tonnes contre 89.200 tonnes la semaine précédente. Les stocks de sucre cubain au 20 août étaient de 1.597.500 tonnes contre 1.683.000 à la fin de la semaine précédente et 1.250.700 tonnes il y a un an.

L'Agence Aneta annonce qu'aux Indes Néerlandaises, un accroissement des expéditions du sucre de Java à destination des Indes britanniques et du Ceylan est attendu. Cet accroissement représenterait environ 25.000 tonnes par rapport à l'an dernier et résulterait entre autre de la régression des stocks aux Indes britanniques.

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

“SEFINA” S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —
Emission de chèques sur l'Égypte et l'Étranger — Achat et vente de
Billets de Banque et Monnaies Étrangères — Ouverture de Crédits
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au
comptant et à terme.

CAISSE D'ÉPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS

Jusqu'à fin juin, la Nivas a déjà exporté quelques milliers de tonnes de plus que pendant la période correspondante de 1937.

Le marché local du sucre, disponible pour le transit a été très calme et une tendance fléchissante a prévalu cette semaine aussi à la suite d'une offre trop grande et d'une demande tout à fait insuffisante. Les quantités de sucre reçues dernièrement ne sont pas d'un chiffre très élevé et les marchés de la Syrie et de la Palestine auraient pu les absorber facilement. Il s'agit surtout d'une diminution du pouvoir d'achat dû à des causes exceptionnelles sur lesquelles il est inutile de revenir.

Dans les circonstances présentes le meilleur stimulant serait une reprise à l'origine et celle-ci a commencé à se dessiner cette semaine, non pas à Java seulement, mais dans tous les autres marchés. D'après les dernières nouvelles, cette reprise pourrait prendre des proportions assez importantes. Les consommateurs des pays avoisinants qui se fournissent habituellement sur notre marché auraient tout intérêt à s'assurer du sucre à des conditions si exceptionnellement avantageuses. Java demande Lst. 6 1/4 pour le chargement septembre-octobre tandis qu'on vend la marchandise prompte à Lst. 5 5/8—5 11/16 la tonne franco Bonded Port-Said. Cet écart n'est pas justifié et des maisons ayant expédié du sucre en consignation, ont donné ordre à leurs agents d'arrêter les ventes.

Le mouvement dans le marché du sucre égyptien a été normal et il n'y a rien de particulier à signaler. Les prix des diverses qualités sont stationnaires. Le granulé-raffiné vaut P.T. 240 le sac de 100 kilos, le concassé P.T. 224 le sac de 80 kilos et les tablettes P.T. 80 la caisse de 25 kilos. Ces prix s'entendent pour les ventes au détail.

RIZ

Une tendance plus facile a prévalu cette semaine dans le marché du riz à la suite de la persistante accalmie des affaires et de l'approche de la nouvelle récolte. La demande de riz en général ne montre aucun signe d'amélioration et il existe certains stocks qu'il est nécessaire de liquider. Le riz disponible et plus particulièrement le glacé est le plus affecté. On l'offre maintenant à P.T. 130 le sac de 100 kilos. Le mamsouh a baissé moins et vaut P.T. 121 le sac et le cargo P.T. 113 le sac de 100 kilos.

Pour les livraisons novembre-décembre de riz de la nouvelle récolte les rizeries ont accepté des prix plus bas que la semaine dernière. Le riz glacé a été traité à P.T. 90 le sac de 100 kilos, le mamsouh P.T. 83 et le cargo P.T. 80.

Chez les cultivateurs, les prix sont encore fermes. Ils ne sont pas vendeurs de riz non-décortiqué au-dessous de P.T. 500 la dariba rendue franco Alexandrie. Aussi, les transactions furent-elles très limitées au cours de cette semaine.

Les cotations pour le riz de Rangoon ont signalé une reprise de Lst. 1/8 par tonne. Pour le chargement septembre l'origine demande Lst. 9 la tonne cif Port-Said. Le Steel No. 3 disponible vaut Lst. 8.15 la tonne franco Bonded, mais la demande est presque nulle.

SACS VIDES

Il y a lieu de signaler de nouveaux reculs dans les prix des sacs, attribuables aux cotations plus basses de l'origine mais surtout à des causes locales. Les importateurs d'une part et les détenteurs de contrats août-septembre, d'un autre côté, offrent sur le marché des quantités de sacs à coton qui dépassent de beaucoup le pouvoir d'absorption. Le résultat est que ces sacs ne valent plus que P.T. 3 37/40. Calcutta les offre à 71/6 les 100 sacs cif Suez.

Les sacs à oignons restent au même prix de 43 paras sans affaires. Dans les autres spécialités, les

lbs. 2 1/4 et lbs. 2 1/2 sont cotés légèrement plus bas de même que la marchandise dédouanée recule d'une petite fraction par suite de l'insuffisance de la demande. Les derniers prix sont les suivants :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	38/9	2 11/40
2 1/2	45/—	2 24/40
3 1/4	57/6	3 15/40
5	85/—	5 4/40
5 (extra)	95/6	5 16/40

Le stock de sacs dans les Bonded d'Alexandrie est de 5422 balles contre 5534 balles de la semaine dernière.

CANAL DE SUEZ

Recettes des deux premières décades d'août : Lst. 503.300 contre Lst. 538.800 pour la même période de 1937. Recettes totales depuis le 1er janvier Lst. 6.131.400 contre Lst. 7.198.400 pour la même période de 1937.

Recettes journalières: du 19 août: Lst. 27.700 contre 28.800 le 19 août 1937; du 20 Lst. 27.000 c. 15.600; du 21 Lst. 34.700 contre 13.700.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.854.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT

